

ACPO

COLLÉGIAL PRIVÉ

PRIX DES BÂTISSEURS

Le réseau collégial privé subventionné trouve ses sources dans des institutions d'enseignement supérieur de grande réputation. Le Petit Séminaire de Québec (1668) et le Séminaire de Sherbrooke (1875) en sont des piliers historiques. Certaines institutions ont été fondées au début et au milieu du XX^e siècle par des communautés religieuses voulant assurer le développement du réseau des collèges classiques au Québec ; c'est le cas des Collèges André-Grasset (1927) et Jean-de-Brébeuf (1928), et du Marianopolis College (1943). D'autres institutions, créées à la même époque, ont choisi d'offrir des formations spécialisées en communication [Conservatoire Lassalle (1908)], en musique [École de musique Vincent-d'Indy (1932)], en secrétariat [Collèges O'Sullivan de Montréal (1916), Bart (1917), Ellis (1930), O'Sullivan de Québec (1942)] ainsi qu'en électronique [Institut Teccart (1945)].

Grâce à des bâtisseurs, hommes et femmes, le réseau collégial privé bénéficie d'une solide tradition de rigueur et de qualité. Cela se traduit par un niveau inégalé de réussite scolaire et éducative des étudiants qui ont fréquenté les institutions membres du réseau. Ces bâtisseurs ont également transmis des valeurs fondamentales comme l'honnêteté, le sens des responsabilités et l'engagement social. Là encore, ils ont laissé un héritage qui est source d'inspiration.



Aujourd'hui, d'autres ont pris la relève. Il faut les reconnaître et leur rendre hommage pour leur contribution à un réseau bien vivant et digne des premiers bâtisseurs.

OBJECTIF

Le Prix des bâtisseurs est attribué à une **personne ou un groupe de personnes** qui a exercé, au cours de sa carrière, ou qui exerce encore, d'importantes fonctions au sein de l'Association des collèges privés du Québec ou d'une institution membre de l'Association, et dont les réalisations et l'engagement ont marqué l'ACPO.

Le récipiendaire s'est illustré par des réalisations professionnelles inusitées qui ont eu un impact significatif, notamment sur la reconnaissance des collèges privés subventionnés du Québec, sur le développement du réseau ou sur la qualité de l'enseignement collégial, au point de vue des idées, de l'organisation ou de la promotion.

Reconnu pour son leadership et ses qualités de rassembleur, le récipiendaire a amplement démontré dans son milieu une vision et un esprit d'entreprise remarquables à l'égard du développement de l'enseignement collégial privé. Le rayonnement de ses réalisations dépasse le cadre de son propre milieu, et même les frontières du Québec.

ADMISSIBILITÉ

Sont admissibles, les personnes ou groupes de personnes issues d'un collège membre de l'ACPO ou d'un étroit partenaire de l'Association et qui répondent aux critères et aux objectifs du concours.

MISE EN CANDIDATURE

Les candidatures sont soumises par les membres du Conseil général au plus tard le 30 mai de chaque année.

ATTRIBUTION DU PRIX

Les dossiers de candidatures sont examinés par un jury composé de trois membres du Conseil général. Les dossiers sont traités de manière confidentielle. Dans le cas où il existe un lien ou un conflit d'intérêts potentiel entre une candidature et un membre du jury, ce dernier est exclu de l'examen et de l'évaluation de la candidature.

Le comité remet ses recommandations au Conseil général de l'Association qui détermine le lauréat (personne ou groupe de personnes). Le lauréat est honoré lors de l'Assemblée générale annuelle de l'ACPO.

Le Prix des bâtisseurs n'est pas remis de façon systématique chaque année.

CRITÈRES DE SÉLECTION

Le choix du lauréat se fait sur la base de l'analyse du dossier qui comprend les éléments suivants.

Principales **réalisations** du candidat, par exemple :

- Création, développement ou consolidation d'établissements ou de l'Association
- Développement d'activités en formation collégiale privée
- Développement de collaborations ou de partenariats
- Promotion de l'enseignement collégial privé
- Promotion, à l'extérieur de la province, de l'éducation québécoise
- Promotion de l'ACPO
- Engagement notable dans la réalisation de la mission de l'ACPO

Principaux **impacts** de ces réalisations, par exemple :

- Développement de l'excellence et de la renommée de l'ACPO
- Développement et consolidation de la formation collégiale
- Développement qui a eu un impact sur l'emploi, l'économie et le dynamisme institutionnel, régional ou provincial
- Création, développement ou consolidation des capacités d'entreprises innovantes québécoises favorisant :
 - La réussite scolaire et éducative, et l'obtention du diplôme d'études collégiales
 - La compétitivité et la rentabilité de l'institution
 - Le rayonnement de l'ACPO

Leadership manifesté par le candidat, par exemple :

- Vision, qualités entrepreneuriales, qualités de rassembleur, dans son institution et au sein de l'ACPO
- Principales contributions à l'extérieur de son institution, s'il y a lieu
- Engagement remarquable dans son institution, dans sa région, au Québec et à l'extérieur
- Principales reconnaissances publiques reçues